Annexe de la délibération
n°40/2018 du 01 octobre 2018

Chavenay

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1. Plan de zonage général

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé,
approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018

Chavenay

Espace Villes

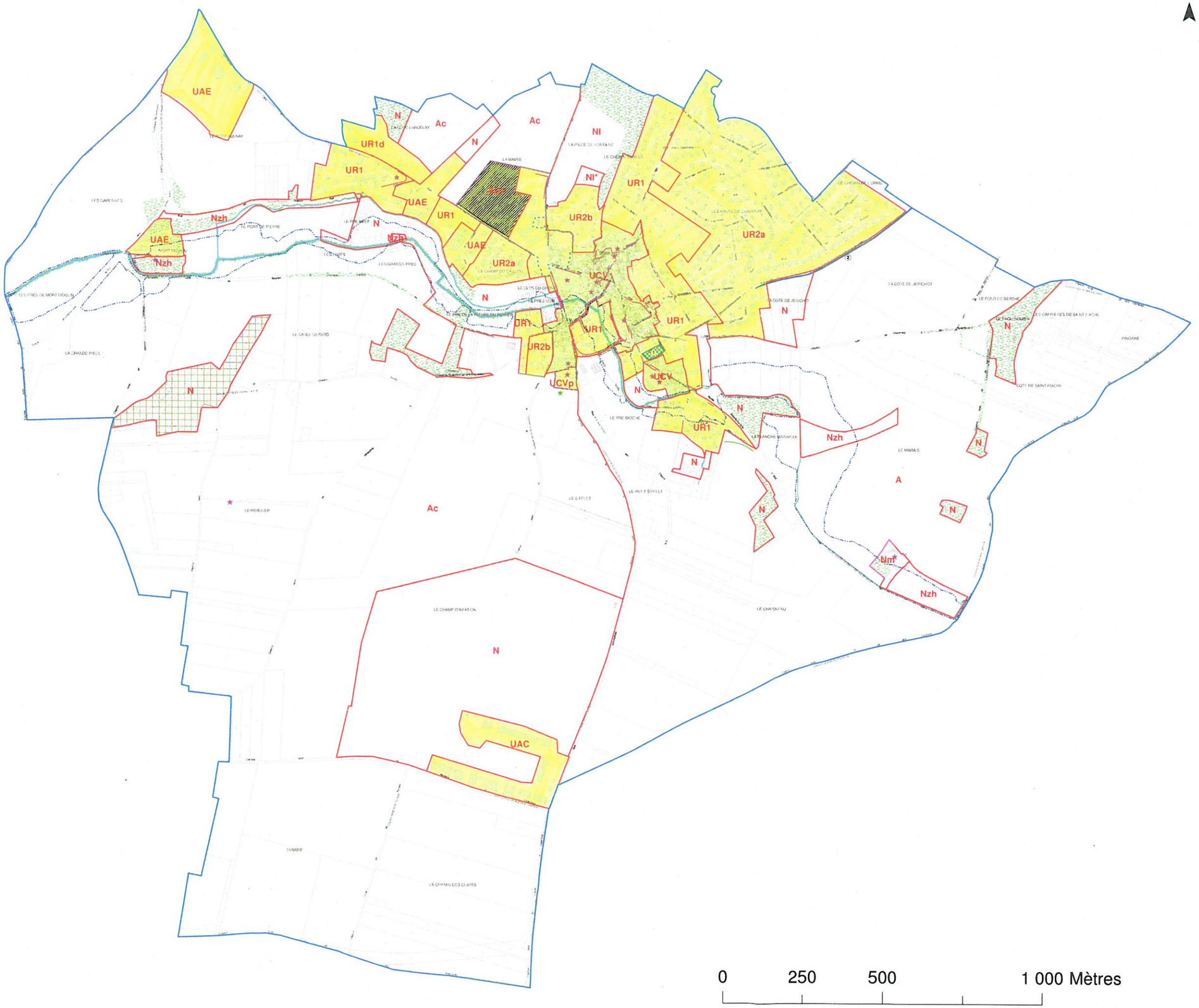

0 250 500 1 000 Mètres

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé (Article L. 151-41 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour mixité sociale (Article L.151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé (Article L. 113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace Paysager Remarquable (L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace Paysager Remarquable inconstructible (Article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
- Arbre remarquable (Article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
- Bâti remarquable (Article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
- Haie à protéger (Article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
- Murs de clôture à protéger (Article L. 151-19 du Code de l'urbanisme)
- Limites du PPRi du ru de Gally

Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Espace Vert	Commune de Chavenay	1600 m²
2	Cheminement piéton de 2 m de largeur	Commune de Chavenay	1113 m²